

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
7 avril 2008  
Français  
Original : anglais

---

**Lettres identiques datées du 4 avril 2008, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité  
par le Représentant permanent de la République islamique  
d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, en ce qui concerne certaines allégations infondées relatives à la République islamique d'Iran dont il est question dans le dernier rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité (S/2008/135), je tiens à dire que, comme je l'ai déjà souligné dans mes lettres antérieures, en particulier dans ma lettre datée du 9 novembre 2007 (S/2007/662), – à laquelle le dernier rapport du Secrétaire général susmentionné ne fait malheureusement pas référence – la République islamique d'Iran rejette les allégations selon lesquelles elle transférerait des armements modernes au Liban. Ces allégations, qui reposent sur des informations entièrement fausses et fallacieuses fournies par le régime israélien, ne sont qu'un moyen pour celui-ci de détourner l'attention de la communauté internationale des atrocités qu'il a commises, et continue de commettre, à l'encontre des peuples établis dans la région, en particulier les peuples palestinien et libanais.

Le régime israélien, qui mène depuis longtemps des campagnes de désinformation malveillante et qui, selon de nombreux rapports de l'Organisation des Nations Unies, notamment les rapports du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, a violé diverses dispositions de la résolution 1701 (2006) et de nombreuses autres résolutions des Nations Unies, ne dispose incontestablement d'aucune légitimité ni d'aucune crédibilité pour faire de telles allégations.

Les rapports du Secrétaire général devant être impartiaux, factuels et fondés sur des faits concrets, nous considérons tout à fait légitimement que le Secrétaire général doit faire preuve de la plus grande vigilance quant à leur contenu, qui ne doit pas servir à diffuser des allégations fausses, fallacieuses et sans fondement que des sources connues pour être peu fiables, telles que le régime israélien, fabriquent de toutes pièces.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Mohammad **Khazae**e

